

Liherté Égalité Fraternité

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

#### SIP AVIGNON AV DU SEPTIEME GENIE BP 61094

84097 AVIGNON

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

3111-001301-0004-00



MERCURY LUC JEROME

11 IMP VERCORS 84000 AVIGNON

## Vos références

Numéro fiscal (C):

11 08 868 281 325

Référence de l'avis :

21 84 4037339 75 Contrat de prélèvement : M3 84 0101677 87

Référence unique de mandat :

FR46ZZZ005002M384010167787

Numéro de propriétaire : Débiteur(s) légal(aux) :

007 M08995 T

PROPRIETAIRE 4101 MB2STM M MERCURY LUC-JEROME ALBERT

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

06/09/2021

Date de mise en recouvrement: 31/08/2021

Identifiant service:

84003

## Vos contacts

#### Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

## Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

## Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

#### pour le paiement de votre impôt :

SIP AVIGNON

AV DU SEPTIEME GENIE BP 61094

84097 AVIGNON Tél: 04 90 27 52 20

#### · pour le montant de votre impôt :

SDIF DU VAUCLUSE - AVIGNON

**CELL DEPARTEMENTALE - AVIGNON** 

AVENUE DU 7EME GENIE

BP 91088

84097 AVIGNON CEDEX 9

Tél: 04 90 27 70 52

(service gratuit + coût de l'appel)

# Somme qu'il vous reste à payer

258,00 €

Montant de vos taxes foncières

1 242,00 €

Acomptes mensuels déjà versés

984,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue

à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre

2021

123,00 € 15 novembre

2021

12.00 €

15 octobre

2021

123,00 €

Compte bancaire: FR76 3000 3002 390X XXXX XXX1 548

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier	2022	124,00 € 15 juin	2022	124,00 €
15 février	2022	124,00 € 15 juillet	2022	124,00 €
15 mars	2022	124,00 € 16 août	2022	124,00 €
15 avril	2022	124,00 € 15 septembre	2022	124,00 €
16 mai	2022	124,00 € 17 octobre	2022	124,00€

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots gouv.fr

Commune: AVIGNON (007), VAUCLUSE (84)

# DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Tax	es foncières 2021	Commune	Syndicat o		Inte commur			xes ciales		e ordures nagères		Taxe EMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	42,44 %		%	1,	,61 %	0	,205 %		10,90 %	C	,0568 %	
	Taux 2021	42,44 %		%	1,	,61 %	. 0	,189 %		10,90 %		0,202 %	
	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée				fi	igure	sur le e	ou les f	euille	s par adre ets us pli sép			
	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée					*							
	Cotisation 2020 Cotisation 2021	914 916	m <sup>2</sup>			35 35		4		235 235		- 4	1194
	Variation	+0,22 %		%	160 V 3 K 7 E 7	0 %		0 %		0 %		- %	
	-	Commune	Syndicat de communes	cor	Inter nmunalité		axe ionnelle	Taxe spécia		Chambro d'agricultu	The second second	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%		%		%		%		%	%	
	Taux 2021	%	%		%		%		%	-	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles						,				ź. K		
	Cotisation 2020	=			-						- 1		
	Cotisation 2021 Variation	%	%	_	%		%		%	, .	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					du forfait estier	I Dase terrains i			a .			
	Base État Base collectivité		-	*******						Droit proportion	inel :		
	Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.  Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale									e locale	48		
	Dégrèvement JA État  Dégrèvement JA Collectivité  Références administratives : 840 50 021 003 007 007 X P  Montant de votre impôt												
									mpôt	1242			

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée

sur impols gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

PARIS). Pour toutes informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.